



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE



RÉGION
NORMANDIE

Comité sur l'équilibre sylvo-cynégétique

Réunion du 23 mai 2017

Ordre du jour

1. Installation du comité

2. Missions du comité et relation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS)

3. Travaux à conduire et articulation avec les travaux en cours du programme régional de la forêt et du bois

4. Questions diverses

1 Installation du comité

Règles de composition

- Présidé conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional
- Rattaché à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB)
- Structure permanente
- Parité entre représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs
- 20 membres maximum
- Mandat de 5 ans renouvelable une fois
- Arrêté du préfet de région après avis du président du conseil régional

1 Installation du comité

Historique d'installation en Normandie

- Discussion du nombre de représentants et des organismes associés à titre d'experts en CRFB le 6 décembre 2016
- Proposition par la préfète le 26 janvier 2017
- Avis du président du conseil régional (commission permanente du conseil régional le 20 mars 2017)
- Constitution validée par arrêté préfectoral le 21 avril 2017

1 Installation du comité

- Composition en Normandie

5 représentants des propriétaires forestiers :	5 représentants des chasseurs :
<p>4 propriétaires forestiers privés :</p> <p>M. Jean de SINÇAY Syndicat des forestiers privés 27</p> <p>M. Marc LEMARCHAND Syndicat des forestiers privés 14 et 50</p> <p>M. Xavier GORGE Syndicat des forestiers privés 76</p> <p>M. François HUREL Syndicat des forestiers privés 61</p> <p>1 représentant des propriétés de l'État :</p> <p>M. Antoine COUKA Office National des Forêts</p>	<p>M. Jacky ROGER FDC 27</p> <p>M. José DOMENE-GUERIN FDC 76</p> <p>M. Pierre-André JEANNERAT FDC 14</p> <p>M. Thierry CHASLES FDC 50</p> <p>M. Vincent BEAUVAIS FDC 61</p>

1 Installation du comité

- **Experts pouvant être associés à titre consultatif :**

ONCFS

DDT 61

Lieutenants de louveterie

Gestionnaire forestier de coopérative

Gestionnaire forestier privé

Personnel technique du CRPF

DREAL Service Ressources Naturelles

Groupe Mammalogique Normand

Ordre du jour

1. Installation du comité
- 2. Missions du comité et relation avec les CDCFS**
3. Travaux à conduire et articulation avec les travaux en cours du PRFB
4. Questions diverses

2. Missions

Les missions du comité (selon l'article L113-2 du CF) :

- Evaluer les **dégâts de gibier** sur la forêt
 - en **concertation** avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS)
- Adopter un **programme d'actions** permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique
 - après la consultation des CDCFS
 - à la majorité des deux tiers de ses membres
- Faire toutes **propositions** à la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) pour atteindre et maintenir cet équilibre et lui rendre compte de son évolution

2. Missions

Équilibre agro-sylvo-cynégétique : définition réglementaire (L 425-4 CE)

- **Rendre compatibles :**
 - la présence durable d'une faune sauvage riche et variée
 - la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles
- **Gestion concertée et raisonnée**
 - des espèces de faune sauvage
 - et de leurs habitats agricoles et forestiers.
- **Combinaison des moyens suivants**
 - Chasse
 - Régulation
 - Prévention des dégâts de gibier (mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion, procédés de destruction autorisés)
 - Recherche de pratiques et de systèmes de gestion prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage

2. Missions

Équilibre agro-sylvo-cynégétique : définition réglementaire (L 425-4 du CE) (suite)

- L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la **régénération** des peuplements forestiers dans des **conditions économiques satisfaisantes** pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné.

Ordre du jour

1. Installation du comité
2. Missions du comité et relation avec les CDCFS
- 3. Travaux à conduire et articulation avec les travaux en cours du programme régional de la forêt et du bois (PRFB)**
4. Questions diverses

3. Travaux à conduire

Réglementairement, de façon annuelle :

- Établir avec les CDCFS et rapporter à la CRFB
 - Bilan des dégâts de gibier
 - Bilan départemental des actions mises en place par les CDCFS
 - Bilan des résultats obtenus
- En fonction des observations de la CRFB :
 - Adapter le programme d'actions
 - Améliorer les suivis

3. Travaux à conduire

Plus spécifiquement, en 2017, contribuer au PRFB

- Qu'est ce que le PRFB ?
 - Déclinaison du programme national de la forêt et du bois (PNFB)
 - Politique forestière régionale pour 10 ans
 - En cours d'élaboration par les acteurs publics et de la filière en 2 groupes de travail
 - 2 grands défis : économique et environnemental
- Le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique dans le PRFB :
 - Définir des orientations stratégiques
 - Définir des objectifs
 - Identifier des actions mobilisables
- Les échéances des groupes de travail du PRFB :
 - CRFB de Juillet 2017: état des lieux et orientations politiques
 - CRFB de Décembre 2017 : première version du PRFB

3. Travaux à conduire

D'ici à décembre 2017, quels apports du comité au PRFB ?

- Partager un état des lieux sylvo-cynégétique à intégrer à l'état de lieux du PRFB
- Constituer une boîte à outils :
 - Pour proposer des solutions dans les situations en déséquilibre
 - Pour améliorer l'évaluation annuelle des dégâts
- Établir un dialogue avec le groupe de travail « gestion durable de la forêt et de la ressource bois »
- Tenir compte des attentes des groupes de travail

3. Travaux à conduire

Des questions/sujets identifiés lors des travaux du PRFB :

- Partager une définition **opérationnelle** de l'équilibre sylvo-cynégétique
- Trouver des outils communs pour établir un diagnostic et partager l'état des lieux
- Questionner les pratiques cynégétiques
- Questionner les pratiques forestières
- Identifier les points de divergence/convergence
- Typologie des forêts à enjeux
- Spatialisation des zones à enjeux
- Echelle du plan d'action sur ces zones
- Actions de court terme sur les zones en urgence ?
- Actions de moyen terme (programme d'action)

3. Travaux à conduire

- Quelles modalités de travail
- Quelles données disponibles
- Quels outils
- Quelles expérimentations locales, dispositifs de suivi particuliers

Ordre du jour

1. Installation du comité
2. Missions du comité et relation avec les CDCFS
3. Travaux à conduire et articulation avec les travaux en cours du PRFB
4. **Questions diverses**

Merci de votre participation

